

Les engagements du Grenelle Environnement

Août 2009

- **Une mobilisation sans précédent pour le développement durable**
- **Construire une démocratie écologique**
- **Préserver la biodiversité et les milieux naturels**
- **Adopter des transports durables**
- **Développer les énergies renouvelables**
- **Moderniser l'urbanisme et réorienter l'habitat**
- **Améliorer la gestion des déchets**
- **Promouvoir une agriculture durable, protéger les ressources naturelles**

Une mobilisation sans précédent pour le développement durable

Un processus de concertation inédit

Étape n°1

Dialogue et élaboration des propositions (15 juillet - 25 septembre 2007)

- 6 groupes de travail et 2 intergroupes
- Près de 300 participants
- 5 collèges :
 - État
 - Collectivités locales et territoriales
 - ONG environnementales
 - Salariés (syndicats)
 - Employeurs
- 1 collège : personnes morales associées (associations familiales, de consommateurs...)

Les groupes de travail du Grenelle Environnement

6 groupes

- Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Instaurer un environnement respectueux de la santé
- Adopter des modes de production et de consommation durables
- Construire une démocratie écologique
- Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

Resources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



2 intergroupes

- Déchets
- OGM

Étape n°2

Consultation des publics (28 septembre – 19 octobre 2007)

- 19 réunions régionales avec plus de 16 900 participants
- 8 forums Internet, 72 000 visites, plus de 11 000 contributions publiées
- 2 débats au Parlement les 3 et 4 octobre
- Saisine de 31 organismes consultatifs

Étape n°3

Négociation et décisions (24-25-26 octobre et 20 décembre 2007)

- 4 tables rondes pour élaborer des programmes d'actions portés par les collèges
- Adoption par le Président de la République de l'ensemble des programmes proposés à l'issue des tables rondes

Étape n°4

Mise en œuvre des programmes

33 chantiers opérationnels ont été lancés mi-décembre 2007

- Présentation d'une grande loi de programmation à l'été 2008
- Un comité de suivi constitué des différents collèges qui se réunit toutes les 6 semaines
- Un rapport d'ensemble annuel en octobre présenté par le ministre au Parlement

Étape n°5

Mettre en œuvre les objectifs définis par les engagements du Grenelle et proposer un cadre d'action législatif

- Adoption de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 1 (3 août 2009)
- Adoption de la loi de finances rectificative 2008 (31 décembre 2008)
- Adoption de la loi de finances 2009 (27 décembre 2008)
- Engagement du processus législatif de la loi Grenelle 2 (validation du projet de loi en Conseil des ministres puis en commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat)

Les étapes à venir :

- Examen par le Parlement du projet de loi d'engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2

Construire une démocratie écologique

Objectif : décider ensemble en intégrant le développement durable

Avec les acteurs associatifs et institutionnels

- Reconnaissance des partenaires environnementaux (au sein du Conseil économique et social et dans d'autres institutions)
- Création d'une commission « développement durable » au Sénat et à l'Assemblée nationale
- Adoption par le Parlement de la « Stratégie nationale de développement durable »
- Création d'une « Conférence des élus » dédiée aux thématiques du développement durable
- Solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'Outre-mer pour en faire les vitrines du développement durable

Avec un État exemplaire

- Bilans énergétique/carbone dans les administrations, rénovation thermique des bâtiments publics
- Achats publics écoresponsables
- Généralisation des débats publics et décisions discutées collégalement (syndicats, entreprises, ONG, élus et administration) pour les grands projets d'infrastructures
- Évaluation environnementale des lois et mesures fiscales
- Information environnementale accessible à tous

Avec les acteurs économiques et sociaux

- Rapport annuel des politiques de développement durable menées par l'entreprise et ses filiales
- Intégration du développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise
- Création de « Labels d'entreprises responsables » pour les entreprises de toute taille et appui aux PME qui s'engagent sur la voie de la certification environnementale
- Promotion de l'investissement socialement responsable

Avec les partenaires européens et internationaux

- Lutte contre le commerce illégal du bois et la déforestation
- Initiation d'un traité de protection de l'Arctique
- Mise en place d'une expertise scientifique internationale pour la biodiversité
- Création d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE)

Avec les citoyens et les consommateurs

- Intégration de l'écologie et du développement durable dans tous les programmes de formation (écoles, collèges, lycées, formations professionnelles, enseignement supérieur, formation continue...)
- Étiquetage environnemental des produits et services : double prix indiquant le prix carbone ou prix écologique des biens achetés environnementalement des biens.
- Développement dans les médias de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- Nouveau mode de régulation de la publicité

Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Objectif : stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010

Protéger la richesse et la diversité du vivant

- Constitution d'une trame verte et d'une trame bleue assurant une continuité biologique dans les milieux aquatiques et naturels français
- Mise en œuvre d'une stratégie nationale des aires protégées comportant un plan de conservation et de restauration des 131 espèces en danger critique d'extinction
- Réduction de la pollution lumineuse par des mesures réglementaires
- Restauration de la nature en ville et de ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, esthétique...

Renforcer l'expertise, la formation et la recherche sur la biodiversité

- Création en 2008 d'un observatoire de la biodiversité et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité
- Développement des disciplines naturalistes (écologie, biologie, systématique...)
- Soutien renforcé à la recherche
- Rénovation du Muséum national d'Histoire naturelle

Retrouver une bonne qualité écologique des milieux aquatiques

- Mise aux normes de toutes les stations d'épuration d'eau d'ici 2010
- Achèvement des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux d'ici 2009
- Récupération des eaux pluviales et réutilisation des eaux usées
- Interdiction des phosphates dans les lessives d'ici 2012
- Labellisation des produits de la pêche à partir de 2008

Adopter des transports durables

Objectif : diminuer de 20% les émissions de CO₂ dans le secteur des transports d'ici 2020

Donner la priorité au rail, aux transports en commun et aux voies navigables

- Augmentation de 25 % du fret ferroviaire d'ici 2012
- Doublement du réseau des lignes ferroviaires à grande vitesse : 2 000 km supplémentaires d'ici 2020
- Création d'autoroutes ferroviaires : 50 % du trafic camion de transit transféré d'ici 2020
- Modernisation du réseau ferré classique
- Développement des autoroutes maritimes et du transport fluvial

Réduire les émissions de CO₂ et de particules des transports routiers

- Réduction des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile : passage de 176 g à 130 g de CO₂/km d'ici 2020
- Écopastille sur les véhicules neufs avec un système de bonus-malus
- Développement de véhicules très économes (hybrides, rechargeables et électriques) avec le soutien de l'État
- Écotaxe kilométrique sur les poids lourds utilisant le réseau national non concédé
- Limitation des nouvelles infrastructures autoroutières
- Définition d'un programme national d'écoconduite

Limiter les impacts des transports aériens

- Diminution de 50 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ par passager d'ici 2020
- Optimisation de la circulation et renouvellement des flottes
- Réduction des temps d'attentes et de roulages des avions au sol
- Demande d'intégration du transport aérien dans le système européen d'échanges des permis d'émission
- Amélioration de la desserte des aéroports par les transports publics et ferroviaires
- Étude de la mise en place d'une taxe sur les lignes intérieures
- Réduction de moitié du bruit perçu par mouvement d'avion d'ici 2020

Développer les énergies renouvelables

Objectif : atteindre plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020

Investir dans les énergies du futur

- Développement des différentes filières d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire)
- Développement de la recherche dans les biocarburants de 2^e génération
- Accroissement des efforts financiers en recherche et développement à la hauteur de ceux investis dans le nucléaire civil
- Expérimentation des technologies de captage et de stockage géologique du CO₂

Réduire les consommations énergétiques

- Incitation à faire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les petites structures (entreprises et autres personnes morales) et obligation pour les structures à partir d'une certaine taille
- Obligation d'étiquetage énergétique pour tous les appareils de grande consommation (téléviseurs, ordinateurs...)
- Programme de réduction des consommations d'énergie dans les transports et le bâtiment
- Accélération d'ici 2010 du remplacement des lampes à incandescence par des lampes à basse consommation
- Incitation des industriels à développer des produits et des procédés performants en termes d'énergie

Accroître l'autonomie énergétique des territoires et des installations

- Départements et collectivités d'Outre-mer : 30 à 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020
- Exploitations agricoles très économes en énergie et en intrants
- Grand tertiaire, grande distribution : développement de l'énergie solaire

Inciter à la consommation responsable

- Étiquetage des produits dans la grande distribution d'ici 2010 : indication du prix carbone ou du prix écologique
- Avantage compétitif pour les produits vertueux en carbone
- Proposition d'un projet de taxe carbone au niveau international ou européen

Moderniser l'urbanisme et réorienter l'habitat

Objectif : permettre le développement d'un habitat plus économe en énergie

Instaurer de nouvelles normes pour les bâtiments neufs

Généralisation des logements

- à basse consommation - 50 kWh/m² d'ici 2012
- à énergie passive ou positive d'ici 2020

Tertiaire et bâtiments publics

- construction en basse consommation, ou à énergie passive ou positive, avec intégration systématique des énergies renouvelables d'ici 2012

Mettre en œuvre la rénovation thermique des bâtiments anciens

- 400 000 logements par an et en priorité les 800 000 logements sociaux
- Audit pour tous les bâtiments publics d'ici 2010, généralisation de la rénovation à compter de 2012
- Incitations financières pour les bâtiments privés
- Lancement d'un grand plan de formation professionnelle et création de la spécialité de rénovateur thermique

Promouvoir un urbanisme durable

- Généralisation des plans « climat-énergie » territoriaux en 2012
- Construction d'écoquartiers par les collectivités locales
- Études d'impact environnemental pour les nouvelles zones d'urbanisation : transports induits, consommation de surfaces agricoles et naturelles (objectifs de préservation)
- Lutte contre l'étalement urbain et la destruction des paysages

Améliorer la gestion des déchets

- Objectifs :**
- **réduire la production d'ordures ménagères**
 - **augmenter le recyclage (matière et organique)**
 - **diminuer les stocks de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération**

Réduire la production de déchets

- Production d'ordures ménagères : réduction de 5 kg par an et par habitant pour les 5 prochaines années
- 35 % des déchets ménagers recyclés en 2012 et 45 % en 2015
- 75 % des emballages ménagers recyclés en 2012
- 75 % des déchets des entreprises recyclés en 2012
- Diminution de 15 % des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012

Impliquer les producteurs

- Extension de la responsabilité des producteurs aux déchets provenant de la fin de vie des produits mis sur le marché
- Instauration d'une REP (responsabilité élargie du producteur) sur les déchets médicaux
- Création d'une instance de régulation, d'avis et de médiation sur les écoorganismes, en cohérence avec les structures existantes.

Prendre en charge les déchets d'emballages

- Extension du financement par les producteurs (contribution point vert) aux emballages ménagers hors-foyer (restaurants, gares, autoroutes)
- Augmentation à 80 % de la contribution des producteurs à la collecte, au tri et au traitement des emballages élevée (56 % actuellement)

Accroître la prévention et le recyclage

- Tarification incitative obligatoire pour réduire le volume des déchets
- Évaluation de l'impact des modes de gestion des déchets
- Harmonisation au niveau national de la signalétique couleur et des consignes de tri
- Information et sensibilisation concernant la prévention et la gestion des déchets

Promouvoir une agriculture durable, protéger les ressources naturelles

Objectifs :

- **développer une agriculture écologique et productive**
- **favoriser la compétitivité des modes de production respectueux de l'environnement**

Encourager le développement de nouvelles pratiques agricoles

- Restauration collective publique : 20 % de produits biologiques d'ici 2012
- Agriculture biologique : 20 % de la surface agricole utile d'ici 2020
- Mise en place d'une certification environnementale des exploitations agricoles avec 50 % des exploitations agricoles certifiées d'ici 2012
- Généralisation de la couverture des sols agricoles en hiver en tenant compte des conditions locales
- Irrigation raisonnée : soit en diminuant les prélèvements pendant les périodes de faibles eaux, soit en construisant des stockages

OGM et biotechnologies : appliquer le principe de précaution et de transparence

- Adoption d'une loi sur les biotechnologies et les OGM avant la fin du printemps 2008
- Création d'une Haute Autorité des biotechnologies dotée d'une expertise scientifique indépendante, d'une expertise citoyenne et de moyens propres
- Renforcement de la recherche autour des OGM et des biotechnologies (toxicologie, agronomie...)

Valoriser durablement les ressources naturelles

- Dynamisation de la filière bois
 - protection de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable
 - valorisation locale du bois
 - renforcement de la certification (FSC et PEFC)
- Retour à une bonne qualité écologique des milieux aquatiques
 - retrait de 40 produits phytosanitaires préoccupants d'ici 2010
 - nitrates et phosphates : bon état écologique des milieux d'ici 2010
 - protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés d'ici 2012